

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 22

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Représentés : 2

Absents excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

QUARTIER DE LA MIOLANE

**GARANTIE D'EMPRUNTS
SOLLICITEE PAR
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,
BUONCRISTIANI, CATTALUCCI, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**EMPRUNTS CONTRACTES
AUPRES DE LA CAISSE
DES DEPOTS ET DES
CONSIGNATIONS DANS LE
CADRE DE LA REALISATION
DE 40 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX**

Etaient représentés :
Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire).

**BOULEVARD DE LA LITORNE
PROGRAMME
« LES CAPRIERS »**

Etaient absentes excusées :
Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART,
Stéphanie LEITE

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Le Logis Familial Varois réalise 40 logements sociaux collectifs (30 logements PLUS, 10 logements PLAI) boulevard de la Litorne, dans le cadre de du PAE de la Miolane, programme dénommé « Les Câpriens ».

Cette opération sera financée par quatre emprunts d'un montant total de 4 321 533 € souscrits par LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ces prêts PLUS et PLAI sont destinés à financer la construction de 40 logements, boulevard de la Litorne à Saint-Cyr sur mer.

Le Logis Familial Varois sollicite la garantie d'emprunts de la Commune pour qu'elle lui accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de cet emprunt.

Les caractéristiques des prêts PLUS sont les suivantes :

<i>Réalisation de 30 LOGEMENTS PLUS</i>		
<i>Boulevard de la Litorne - Programme « Les Câpriens »</i>		
	Prêt PLUS FONCIER	Prêt PLUS CONSTRUCTION
Montant du prêt PLUS	583 596 €	2 683 002 €
Durée de Préfinancement	24 mois maximum	24 mois maximum
Echéances	Annuelles	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel *	Taux du Livret A + 60 pdb	Taux du Livret A + 60 pdb
Taux annuel de progressivité*	0,5 %	0,5 %

Pour le prêt PLUS destiné à la charge foncière

- **Montant du prêt :** 583 596 euros
- **Durée de la période de préfinancement :** de 3 à 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement :** 50 ans
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Index :** Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel :** taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**

Double Révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité :** de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Pour le prêt PLUS destiné à la construction

- **Montant du prêt** : 2 683 002 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : *annuelle*
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**

Double Révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Les caractéristiques des prêts PLAI sont les suivantes :

<i>Réalisation de 10 LOGEMENTS PLAI Boulevard de la Litorne - Programme « Les Câpriens »</i>		
	Prêt PLAI FONCIER	Prêt PLAI CONSTRUCTION
Montant du prêt PLAI	188 470 €	866 465 €
Durée de Préfinancement	24 mois maximum	24 mois maximum
Echéances	Annuelles	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel*	Taux du Livret A - 20 pdb	Taux du Livret A - 20 pdb
Taux annuel de progressivité*	0,5 %	0,5 %

Pour le prêt PLAI destiné à la charge foncière

- **Montant du prêt** : 188 470 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois maximum

- **Durée de la période d'amortissement : 50 ans**
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Index : Livret A**
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt **-20 pdb**

Double Révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

Pour le prêt PLAI destiné à la construction

- **Montant du prêt : 866 465 euros**
- **Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum**
- **Durée de la période d'amortissement : 40 ans**
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Index : Livret A**
- **Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - **20 pdb**

Double Révisabilité limitée (DRL)

- **Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,50 % maximum** (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 50 ans pour les prêts destinés à la charge foncière et 40 ans pour les prêts destinés à la construction.

Et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIS FAMILIAL VAROIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au LOGIS FAMILIAL VAROIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Assemblée Communale s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Accorde la garantie totale à hauteur de 100 % de la Commune pour cette opération,

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY